

Afforma laner

landour te

A l'attention de Monsieur Le Préfet Préfecture du Rhône

69419 LYON cedex 03

LYON, le 22 août 2018

LRAR nº 1A 117 016 1453 3

Objet : Demande d'examen à la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale

Opération: 120 rue des Granges - LA TOUR DE SALVAGNY (69890)

Monsieur le Préfet.

Nous sommes promoteur immobilier dans la région Auvergne Rhône-Alpes et nous allons réaliser une opération de plus de 10 000 m2 de surface de plancher, à l'adresse ci-dessus référencée.

C'est pourquoi, nous vous faisons parvenir ci-joint, une demande d'examen à la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale, comprenant :

- le CERFA n°14734*03
- Annexe n°1 : CERFA n°14734
- Annexe n°2: un plan de situation
- Annexe n°3 : des photos de la zone d'implantation
- Annexe n°4 : des plans du projet
- Annexe n°5 : l'état des servitudes « risques » et d'information sur les sols
- Annexe n°6 : étude géo-risques

Nous vous remercions par avance et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Guillaume Bremens
Directeur Régional

Tallian Auskin-CE: IAE | N. | Tallian Auskin-CE: IAE | IAE |

The state of the s

N. C. STREET, STREET,

THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

Charles of the second second in

The second secon

MINING WANTED AND AND ADDRESS OF THE PARTY O

the state of the s

A TOTAL OF THE REAL PROPERTY.

Harris III

THE RESERVE OF THE PROPERTY OF

THE REPORT OF THE RESERVE OF THE PARTY OF TH

THE COURSE OF THE PARTY OF THE COURSE OF THE

3

Vo



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa*N° 14734*03

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
		and I
	1. Intituté du projet	
GENERIM - LA TOUR DE SALVAGNY		
	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	DOMAINE DE LA TOUR	
Dénomination ou raison sociale		Dhilinga Davida antaideat du
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	S.A. GENERIM, représentée par Monsieur Conseil d'Administration	Prinippe Baude, president du
RCS / SIRET 5 0 3 1 5 0 3	0 2 0 0 0 1 9 Forme juridique	SCI
Joiane	ez à voire demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 1: dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
	Caractéristiques du projet au regard de	s seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	
	Néant	
		0.
		9
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énancées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven		
The state of the s	en l'état actuel, un château, un corps de ferm	ne ainsi que deux annexes, le projet
	séminaires (hébergement hôtelier, salles de	
château et une annexe seront conservé	s et réhabilités, tandis que le reste sera dém	oli. La majorité du projet sera
constitué de bâtiments neufs. Le parc a	rbore sera entierement preserve.	
	112 ANN PETATE MARK IN DISTRICT STATES	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet	
cette acquisition est réalisée en vue de la réhabilitation du château et de la construction de nouveaux bâtimen	ts, à
estination d'un business resort. La capacité d'hébergement de ce centre de séminaire d'entreprise sera de l'o	
s.	
l.3 Décrivez sommairement le projet	7 July 5
4.3.1 dans sa phase travaux	
a majeur partie de la surface crée concernera les chambres, réparties sur 3 bâtiments, le reste concernera le	
avail, avec des salles de réunion et des salons et enfin un restaurant. Il y aura aussi 140 places de stationne	ment
xtérieures et 150 places en sous-sol.	
6) combien ouvetes ou public.	
(amhen duces on puta.	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
a gestion de l'opération sera reprise par un exploitant spécialisé dans la gestion d'établissements et de centr	es privés
accueil de séminaires, stages, réunions et conférences d'entreprises.	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme			
Demande de permis de construire et	de démolir		
			50 80 LAS 110
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opérati eurs caractéristiques	on - préciser !	es unités de mesure utilisées Valeur(s)
Chambres : 5150 m²	eurs caracteristiques	121	Surface de plancher administrative
Espace de travail : 4020 m²			
Espace de vie : 1550 m² Cuisine : 680 m²			
Espace détente : 260 m²			
Backstage: 370 m²			
Total: environ 12030 m²			A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
4.6 Localisation du projet			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques	Long. <u>0</u> <u>4</u> • <u>4</u>	2 · 5 _ · · 508 Lat. 4 5 · 4 9 · 2 8 · 282
120 rue des Granges 69890 LA TOUR DE SALVAGNY	Pour les catégories 5° a), 6° a), b, et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),	111	
Parcelles AA 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46	22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :		
	Point de départ :		
	Point d'arrivée :	Long ° _	_'"_ Lat°'"_ _'"_ Lat°'"_
	Communes traversées :	tong	
Jo	signez à votre demande les ann	exes nº 2 à	6
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou	on d'une installation ou d'un ouvrag cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	je existant ? 'une évalua	Out X Non
environnementale ?			Oui Non X
	and the same of the same of		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre j indiquez à quelle date II a été auto	projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?	0	×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Le château est un "élément bâti patrimonial avec changement de destination possible" selon le PLU-H

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	⊠		PPRN inondation approuvé en date du 22 octobre 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?	0		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		☒	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Out	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements П \times d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-f-II des drainages / ou des modifications \times prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-II déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les \times ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la \times biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il \times susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Ø	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Risque inondation Zone sismicité : 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Oui, lié à l'organisation des séminaires. Le projet comprend au total 290 places de stationnement, autorisées par le PLU-H
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	0 0	X X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	0	× ×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sot?		×	Oui, de part la nature du projet Mais la destination finale du centre de séminaire est une nouvelle destination conforme au PLU-H
6.2 Les incide approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décri	ez lesc	quelle	s:
				THE REST, OF THE PARTY OF THE P
6.3 Les incide				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels	
		SUL		

	ne annexe traitant de ces éléments) :
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	8. Annexes
	8. Annexes I Annexes obligatoires
	.1 Annexes obligatoires
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un

8.2 Auf	res annexes	volontairemen	t transmises nar	le maître d'a	uvrage ou pétition	naire
A UA	103 MILLIEVES	TOIOINGILGILIGI	I II AII 3II II 3E3 PAI	ic intollic a c	A AL UNG DO DEILLION	

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etat des servitudes risques et d'information sur les sols
 Géorisques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

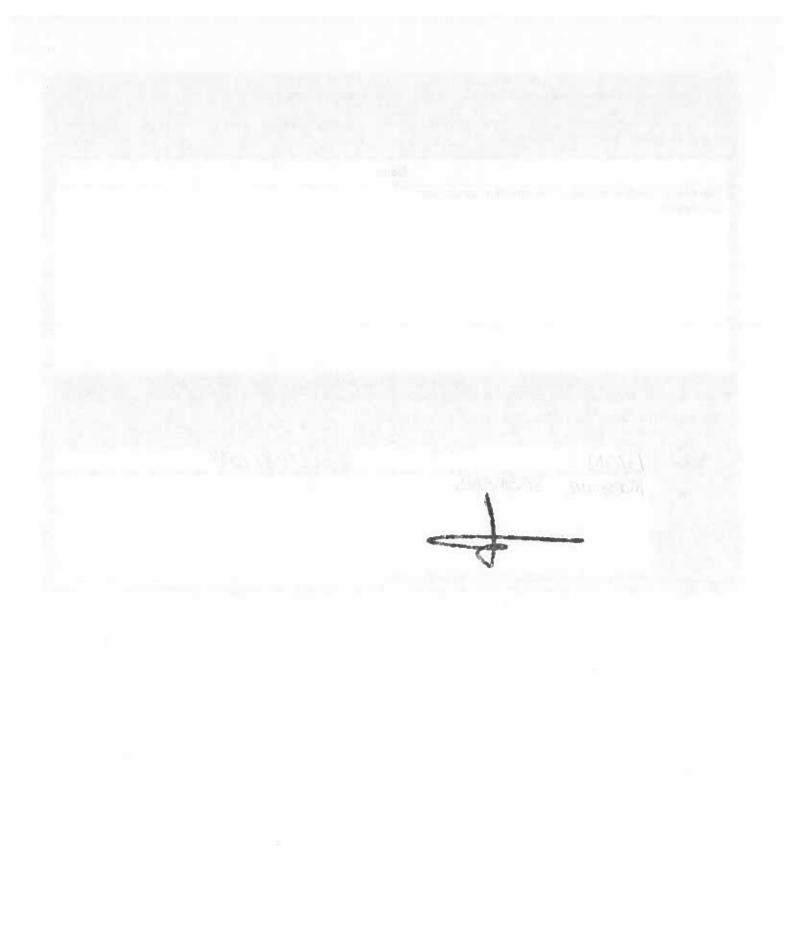
X

Fait à

LYON Monsieur BREMENS le, 22/08/2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus







Descriptif des risques

Edité le 18/06/2018 à 16h59

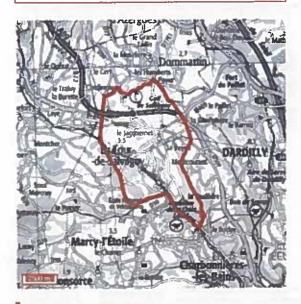


Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERNMT) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Coordonnées GPS: latitude = 45.82458 longitude = 4.70234





Informations sur la commune

Nom: LA TOUR-DE-SALVAGNY

Code Postal : 69890 Département : RHONE

Région : Auvergne-Rhone-Alpes

Code INSEE: 69250

Commune dotée d'un DICRIM : Oui, publié le 30/11/2012

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 6 (détails en annexe)

Population à la date du 16/11/2016 : 3709

Quels risques peuvent impacter la localisation?

Inondation

my fam

Séismes 2 - FAIBLE

Installations industrielles

S.C.

18

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INNONDATIONS?

Territoire à Risque important d'Innondation - TRI

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : Oui

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'Inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Amèté du préfet coordonnateur de bassin	Arrête stratégie locale	Arrêté préfet / parties prenantes	Arrêté d'approbation de la partie locale	Arrêté TRI national	-
Lyon	Inendation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Inendation - Par une crue torrentielle ou à mentée rapide de cours d'eau		2012-12-12	2016-02-15			2012-11-06	The second secon

Informations historiques sur les inondations

25 évènements historiques d'inondations sont identifiés dans le département RHONE (Affichage des 10 plus récents)

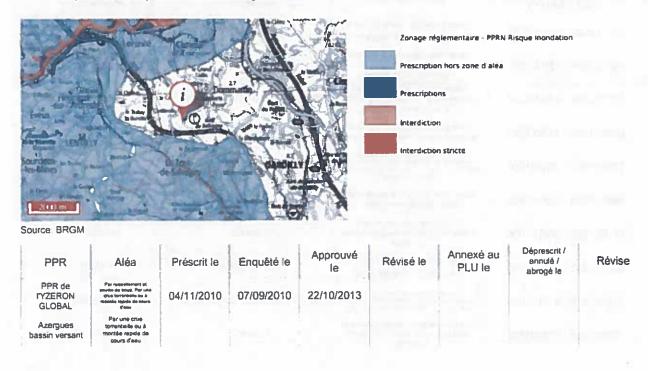
Dommages sur le territoire national

Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels(€)	
31/10/2008 - 01/11/2008	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	' meaning		
16/12/1997 - 19/12/1997	Action des vagues, Crue pluviale (temps montée indéterminé), Mer/Marée	inconnu	3M-30M	
30/11/1993 - 27/01/1994	Nappe affleurante, Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu	
08/09/1993 - 14/10/1993	Crue pluviale rapide (2 heures 6 heures),rupture d'ouvrage de défense	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu	
12/02/1990 - 27/02/1990	Lave tomentelle, coulée de tous, laher.Crue rivete,Crue pluville lante (tempe montée în > 6 heures),Lec. étang, marais, faguna non précisé,Action des vegues,Berrage	de 10 à 99 morts ou disparus	30M-300M	
09/01/1955 - 30/01/1955	Nappe affleurante,Crue pluviale tente (temps montée tm > 6 heures)	de 1 à 9 morts ou disparus	30M-300M	
01/12/1935 - 28/03/1936	Crue pluviale (temps montée indéterminé).Mar/Marée,Ecoulement sur route	inconnu	inconnu	
02/10/1935 - 22/11/1935	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	aucun_biesses	inconnu	
31/12/1909 - 27/01/1910	Russellament rurel rupture d'ouvrage de délense Nappe affleurente MecNienie. Crut pluvalle lents (temps montée yn > 8 Neures), Crut nuvalle	de 10 à 99 morts ou disparus	300M-3G	
10/05/1856 - 07/06/1856	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures) rupture d'ouvrage de défense	inconnu	300M-3G	

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : Oui

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



RETRAIT GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un asséchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : Non Type d'exposition de la localisation :

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonfiements des sols argileux : Non

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : deboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Non

CAVITÉS SOUTERRAINES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE?

Cavités recensées dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

SÉISMES

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA LOCALISATION ?

Type d'exposition de la localisation : 2 - FAIBLE

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



Source BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Non

POLLUTION DES SOLS, SIS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL)?

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) ?

Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Non

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances , notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

LA LOCALISATION EST-ELLE ÊTRE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES?

Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 1

Nombre d'Installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 4

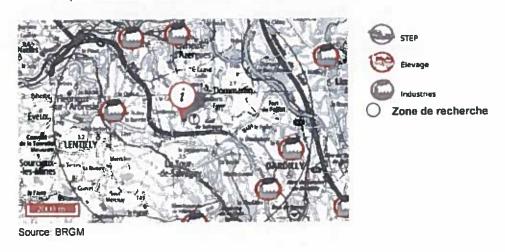
Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5 km : 8

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES (SUITE)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non

CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500 m : Non

INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Localisation exposée à des installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km : Non Localisation exposée à des centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : Non

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Définition juridique (source : decret n° 30-918 du 11 octobre 1990 et decret n° 2004-554 du 9 juin 2004)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication.

Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Definition juridique (source : guide général PPR)

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1 er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Définition landique (source: http://www.prim.ne

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il est définit par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnementet et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.

Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.

Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été mené, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.

Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie disponible en ligne à l'adresses suivante : http://glossaire.prim.net/.

Catastrophes naturelles

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 6

Inondations, coulées de boue et glissements de terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
69PREF19830879	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
69PREF19830880	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de	boue: 1			
Code national CATNAT	Début le	Finle	Arrêté du	Sur le JO du
69PREF20080054	01/11/2008	02/11/2008	05/12/2008	10/12/2008
Poids de la neige - chutes	de neige : 2			H
Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
69PREF19820543	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
69PREF19830341	26/11/1982	27/11/1982	24/01/1983	29/01/1983
Tempête : 1				
Code national CATNAT	Début le	Finle	Arrêté du	Sur le JO du
69PREF19820252	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Précautions d'usage

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires. La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs: lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site Géorisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apporte aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée en cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR ou le BRGM utilise les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercie par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peut modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'Information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes Libre de réutiliser «L'information» ;

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer «l'Information»;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'Information», notamment pour créer des «Informations dérivées» ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «Informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application, sous réserve de mentionner la paternité de «l'Information» :
 - sa source (a minima le nom du «Producteur») et la date de sa demière mise à jour.

Le «Ré-utilisateur» peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Ré-utilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.

Un site du réseau developpement-durable.gouv.fr (http://www.daveloppement-durable.gouv.fr/)







Basias

Accueil (/)	informations (/articles)	Cartes interactives (/cartes-inte	ractives)
Dosslers thé	matiques (/dosslers-thematiqu	ies/salsie-des-reseaux-et-canali	sations)
relectiargen	នោក (១៨០១១នៅខាវនាងការនាក្ខាងការពា) ປາບຣຣແກຍ (ກຸກບຣຣແກບ)	Alug
dosslers/tutor	riels)		

Accueil (/) » Dossiers thématiques (/dossiers-thematiques/saisie-des-reseaux-et-canalisations) » Inventaire historique des sites industriels et activités de service (BASIAS) (/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-deservice-basias) » Accès aux données (/dossiers/basias/données) » Liste des résultats

Basias Liste des résultats

Aucun résultats trouvé pour cette recherche

Ministère de la transition écologique et solidaire (http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/)

Contact (/contact) | Plan du site (/sitemap) | Mentions légales (/mentions-legales) | Liens (/liens) | Flux RSS (/flux-rss)

S.C. 8

CHIOSHI (LIS



MENISTÈRE DE LATRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Recherche Recherche avancée

Généralités Thématiques Secleurs Réglementation Formulaires Base des installations classées

Vous êtes ici : Accueil > Recherche des Installations Classées > Résultats de la recherche

Base des Installations Classées

Site national PPRT

Généralités

Services d'inspection Installation classée : principes La déclaration par téléservice Régime d'enregistrement Régime d'autorisation L'autorisation unique L'étude d'impact L'étude de dangers Surveillance par l'exploitant Contrôles de l'inspection Aspects financiers Responsabilité et contentieux Information du public Elaboration de la réglementation Echanges internationaux

Thématiques

Alc Bruit et vibrations Déchets Directive IED (Industrial Emissions Directive) - BREF Impacts sanitaires Radioprotection Risques accidentels Risques naturels Sites et sols pollués Substances et préparations chimiques

Secteurs

Activités de soins Agriculture Agroal (nentaire, boissons Bols, papier, carton, imprimerie Carrières Chimie Energie Entrepôts, commerces Industrie minerale

Résultats de la recherche

Critères de recherche

Dans la région : AUVERGNE - RHONE-ALPES Dans le département : RHONE (69) Dans une commune dont le nom commence par : la tour de salvagny

Aucun établissement trouvé. Retour au formulaire de recherche

Petrole et gaz Sidérurgle, métallurgle Textiles, cuirs et peaux Traitement des déchets

Tous nos sites

MTES AIDA Emissions Polluantes (IREP) Portail SITES-POLLUES BASOL BASIAS PRIM NET ARIA GIDAF

Site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Ecrivez-nous Plan du site Infos légales

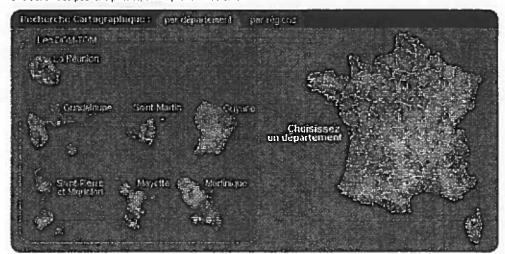
Ministère de la Transition ocologique et solldaim Lutte contre les polititions Sites of Sols Poliués



Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Présentation / Actualités Recharche Tableaux de bord Politique nadonale sur les sois pollués FAQ Glossaire Liens Contactez-nous



Désolé, pas de site correspondant au(x) critère(s) de recherche suivant(s) : Mot-clé: La tour de Salvagny

Etat du site

- indifférent 🏵
- Site mis en sécurité et/ou devant faire t'objet d'un dlagnostic
- Site en cours d'évaluation
- Site en cours de traveux
- Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
- Site traité et libre de toute restriction

Site ou Commune

Lancer la recherche

Polluants

- Ammonium
- Barvara (Ba)
- Chia/urea
- Cobalt (Co)
- Cyanures
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HIA.P.)
- ☑ ViolyEdene (No.
- 圈 Persticicias
- Sebsiances raidoretives
- Trichloroothylere (TCE)
- 题 Salventa halogenas
- Sufates
- 📴 Banzane Tiduáne, Ethyl-banzáne, et Xytanas (BTEX)
- S ALLIE

- Antenio (An)
- admlum (Cd)
- Chrome (Cr)
- Corre (Cu)
- 图 Hydrocarbures
- Mercure (Ha)
- Mickel (No)
- ® elamb (Pa)
- Polychlocobiphicyles -Polychlomier interview (PCIL PCIT)
- 图 Sálánium (Se)
- Solvums non trategones
- 图 Zinc (Zn)

00	103	1000	13.4	
111.5	74 F S	11	77	М

Impact Surveillance

Agence de l'enti

Masura d'urbanisma

Intervention de l'ADEME

BASOL - Ministère de la Transition écologique et solidaire ₹ 7

₹

Lancer la recherche

CABINET D'URBANISME REYNARD - 41, Rue du LAC - 69422 LYON CEDEX 63 - Tél. : 04 78 40 82 94 - Fax : 04 78 40 80 70 - cabinet,reynard@excellm.fr

Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

NACH/B8001

I Attention ... s'its n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vante ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des info n° 2013326-0011	ormations mises à disposition par am du 22/11/2013		mis à jour le		
Adresse de l'immeuble Rue des GRANGES	code postal ou insee	69890 LA TOUR DE SALVA	commune	IAILIIX	
Référence(s) cadastrale(s) : AA 46)-41-42-43-44-45-46				
Situation de l'immeuble au re jard d		naturels (PPRN)			
> L'immeuble est situé dans le périmètri prescrit 1 Si oui, les risques naturels pris en co	anticipé 🔲	approuvé	Date 1	L) no	n 🛭
inondation Cyclone Séisme	crus torrentielle mouvement de terrain sè volcan	remontée de nappe C cheresse géotechnique E autres		avalanch feu de fon	
Extraits des documents de référence p Zones réglementées du PPRi Yzero		e au regard des risques pris	en compte:		
> L'immeuble est concerné par des pres	scriptions de travaux dans le règleme	nt du PPRN	² oui	no no	n 🗵
² SI oul, les travaux prescrits ont été ré	ulisės		oui		n 🗆
Situation de l'immeuble au rejard d	'un plan de prévention des r <u>isque</u>	miniers (PPRM)			
> L'immeuble est situé dans le périmètr prescrit 3 Si oul, les risques naturels pris en co	anticipé 🗌	approuvé [³ oui Date	no no	n 🖾
Extraits des documents de référence p		autres e au regard des risques pris	en compte :		
> L'immeuble est concerné par des pre- ⁴ SI oui, les travaux prescrits ont été ré		nt du PPRM	4 out	The second sections	n 🛛
Situation de l'immeuble au regard c	l'un plan de prévention des risque	s technologiques (PPRT)			
> L'immeuble est situé dans le périmètr 5 Si oui, les risques technologiques pri effet toxique	s en considération dans l'arrêté de pr effet thermique	escription sont liés à : effet de surpression	⁵ oui		n ⊠ n ⊠
 L'immeuble est situé dans le périmètr Extraits des documents de référence p 			Control of the contro		
> L'immeuble est situé en secteur d'exp	ropriation ou de délaissement	10.11	oui		n 🗵
> L'immeuble est situé en zone de pres		. Hada	oui oui		n 🛛
⁶ Si la transaction concerne un loger ⁶ Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, prot	n logement, l'information sur le type	de risques auxquels l'imme	uble oui	1000	n 🗆
Situation de l'immeuble au reyard c	lu zonajje sismlijue rėjdementaire				
> L'immeuble se situe dans une commu zone 1 très faible	ine de sismicité classée en zone 2	zone 4 moyenne	zone 5 forte	0	
Information relative à la pollution d Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols n'a	nation sur les sois (SIS) (Aucun		oui	□ no	n 🔲
Information relative aux sinistres in	demnisés , ar l'assurance sulte à u	ne catastro; he N/M/T*			
> L'information est mentionnée dans l'a	Carlotte Carlotte Commencer Commence	ille minière ou technologique	oui	les litt	n 🗆
vendeur / bailleur SCI LES GRANGES DE LA TOU SALVAGNY	R DE date / lie Lyon, lc 18 ju		acquereur GENERIN		
Modèle Etal des servitudes reques di d'information	on Sur les sols MTES / DGPR novembre 2017 of	application des articles L.125-5, L.1	25-6 et L.125-7 du Cod	e de l'environne	nent

PLAN DE SITUATION

Référence dossier : NACH-B8001

Référence cadastrale : AA 40-41-42-43-44-45-46

Adresse du bien :

Rue des GRANGES 69890 LA TOUR DE SALVAGNY



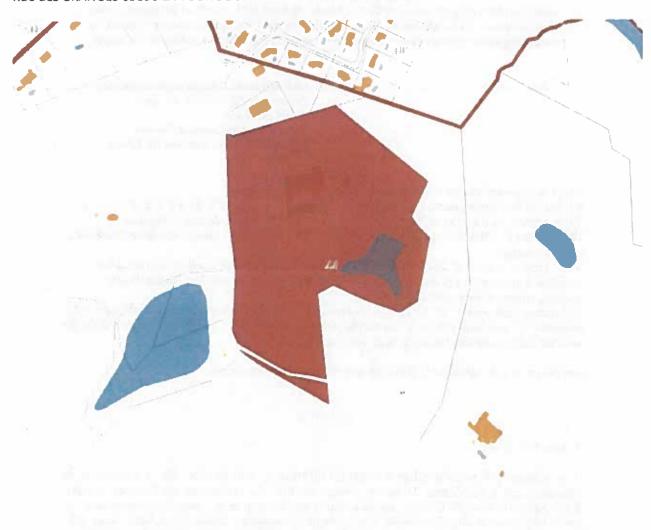
PLAN DE SITUATION

Référence dossier : NACH-B8001

Référence cadastrale : AA 40-41-42-43-44-45-46

Adresse du bien :

Rue des GRANGES 69890 LA TOUR DE SALVAGNY





PREFET DU RHÔNE

Arrêté préfectoral n°2013326-0011

modifiant l'arrêté préfectoral n°2011-2143 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de La Tour de Salvagny

Le Préfet de la Zone de Défense Sud-Est, Préfet de la Région Rhône-Alpes Préfet du Rhône Chevalier de la Légion d'Honneut Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatif à la délimitation des zones de sismicité sur le territoire français

VU l'arrêté préfectoral n° 2013312-0001 du 22 novembre 2013 relatif à la liste des communes soumises à information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs;

VU l'arrêté préfectoral n°2011-2143 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de La Tour de Salvagny:

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE

Article 1 :Suite à :

-l'approbation par arrêté préfectoral n°2013297-0001du 22 octobre 2013 de la révision et de l'élargissement à l'ensemble du bassin versant du Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi) de l'Yzeron sur le territoire des communes de Chaponost, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Laurent de Vaux, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi-Lune, La Tour de Salvagny, Vaugneray, Yzeron, Lentilly, Pollionnay, Sainte Consorce, Brindas et Grézieu la Varenne.

le dossier communal d'informations qui regroupe les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques, destiné à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de La l'our de Salvagny, est remplacé par le dossier joint au présent arrêté.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à monsieur le Maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 3:

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture du Rhône, Madame la Secrétaire Générale Adjointe, Sous-Préfète de l'arrondissement de Lyon, Monsieur le Sous-Préfèt de l'arrondissement de Villefranche sur Saône, M. le Directeur Départemental des Territoires du Rhône et M. le Maire de La Tour de Salvagny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 22 novembre 2013

Pour le Préfet et par délégation La Directrice Adjointe

Marion BAZAILLE-MANCHES



code postal 69890

Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

code Insce 69250

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des 1, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

r	iche communale annoxéo à l'arrèté (l'arrèté préfectorit n° n° n°20 (1-2143	(la	26 avril 2011		22 novembre 2013 par an préfectoral n°2013326-00	
			·cryatude•			
il	uation de la commune au regard d'un ou plusier	irs plans de previ	ention de l'isques (PPR)			
	La enminune est située dans le périmètre d'u	PPR	naturels	X minion	technologiques	non
	Approuvé	date	22 octobre 2013	nlén	Inoudation (Yz	eron)
	Les documents de référence mentionnés à l'a	rticle R 25-24 du	a Code de l'environnement so	ent ;		
	La note de presentation				consultable sur l	
	Le règlement				consultable sar l	
	Les documents graphiques				consultable sur l	internet "
	Le règlement de ce PPR imègre des prescript	ons de travius			ool X	mon
	La commune est située dans le périmètre il	'un PPR	naturels	miniers	technologiques	Bon
		ظاد		mlėa		
	Les documents de référence mentionnels à l'a		o Codo de l'envisono mont so	ne :		
	Pra designation of restricted Hestings as a	DON NILDER OF	a code de l'entrantamente se		consultable sur l	latered *
		Le règi	ement de ce PPR intègre des p	presuriptions de travaux	CPMA	ภงก
	La commune est située dans le périmètre d	'us PPR	naturely	तिर्वाहरू	technologiques	non
		date		dfa		
	Les documents de référence mentionnés à l'a	rticle R125-34 de	u Code de l'environnement so	nst		
					consultable sur	Internet *
					consultable sur	Internet *
					consultable sur	Internet *
		Lorègi	lement de ce PPR intègre des p	prescriptions de travaux	ous	nuti
	La commune est située dans le périmètre d	'un PPR	caturels	miniers	technologiques	non
		date				
	Les documents de référence mentionnés à l'a	rticle R125-24 d	u Code de l'environnement se	ont		
					consultable sur	nlemet *
					consultable sur	
					consultable sur	fulernet "
		Le règi	lement de ce PPR intègre des p	prescriptions de travaux	oui	non
	La commune est située dans le périmètre d	Cun PPR	naturels	miniers	technologiques	nud
	Les documents de référence mentionnés à l'a	rticle R125-24 d	u Code de l'environnement so	inc	consultable sur i	nternet 1
					Garage and San I	Calle L - Barela

consultable sur internet *

	Le règlement de c	e PPR intégra des p	rescriptions de travaux	oui	non
6	La commune est située dans le périmètre d'un PPR	naturels	miniers	technologiques	поп
	date		alea	T	
		Courtes de l'annibration	man cont		
	Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du	ECODO DA LEUAMONNIE	men son	consultable su consultable su consultable su	r Internet *
	Le riiglement de c	e PPR intégre des p	rescriptions de travaux	oui	non
7	La commune est située dans le périmètre d'un PPR	naturels	miniers	technologiques	
	date		aléa		
	Les documents de référence montionnés à l'article R125-24 du	Code de l'environne	ament sont		
	Les documents de l'engletide mattanières à l'a voic (1120 E.1 voi			consultable su consultable su consultable su	r Internet *
	Le réglement de c	e PPR integre des p	rescriptions de travaux	pui	non
8	La commune est située dans le périmètre d'un PPR	naturels	minters	technologiques	non
	date		aléa		
	Les documents de référence menponnés à l'article R125-24 du		rescriptions de travaux	consultable su consultable su consultable su out	r Internet *
	Le regierrent de C	e Frit illingle cas p	i each profit de a pract	001	11001
9	La commune est située dans le périmètre d'un PPR	naturels	miniers	technologiques	non
	date		alea		
	Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du	u Code de l'environn	ement scnt:	consultable su consultable su consultable su	r Internet *
	Le règlement de d	ce PPR intègra des p	rescriptions do travaux	bui	non
97	Situation de la commune au regard du zonage réglem	entaire pour la p	rise en compte de la	a sismicité	
	en application de l'article R 563-4 du cude de l'environnement.	Forte	Moyenne Moder	ée Falble	Très faible
	La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5 * Il n'existe	zone 4 zone aucune obligation régle		
	Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du C Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre le	ode de l'environnem es cinq zones de sis	ent est m cité	consultable su	ır internet *
		pièces jointes			
. (Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement	des immeubles au r	egard des risques enco	ourus	
	Corto de l'amprise des territoires réglementés du PPR Ni	dans le dostier co	mmunal d'information	1	

catastrophes naturelles

nombre

catastrophes technologiques

nombre

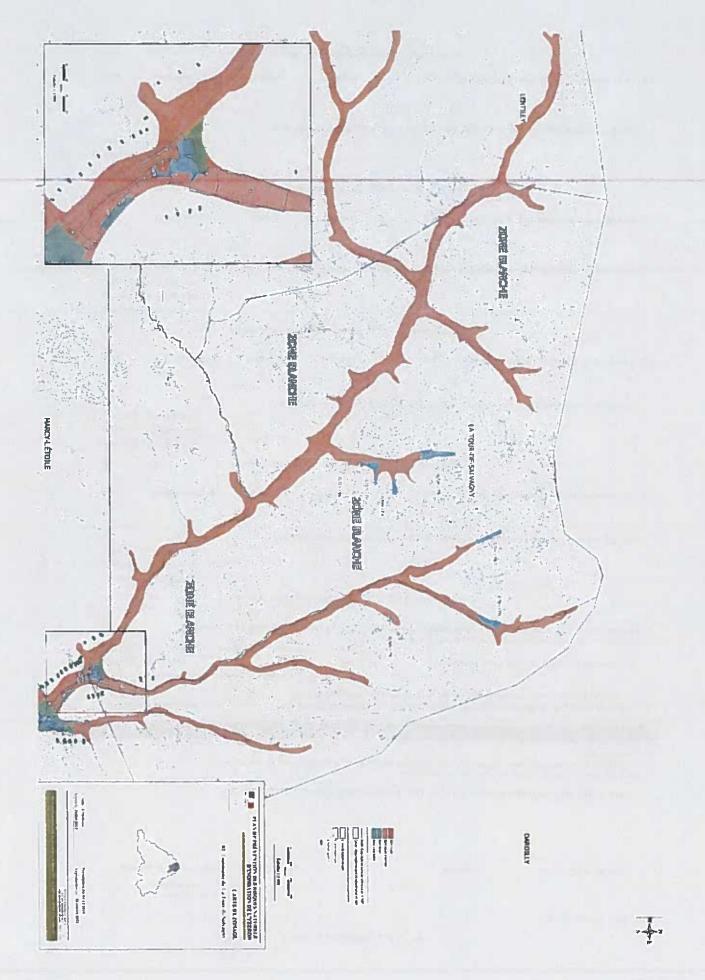
Pour le Préfet et par délegation La Direction Adjointe

Marien BAZAII LE MANCHES

Date le 22 novembre 2013

salu* WWW.departement.gouv.fr

- 1



Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - La Tour-de-Salvagny -

Type de catastrophe	Début le	Finle	Arrêté du	Sur le 10 du
l'empête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/1 1/1982
Poids de la neige - chutes de neige	26/11/1982	27/11/1982	24/01/1983	29/01/1983
Poids de la neige - chutes de neige	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
nondations, coulées de coue et glissements de terrain	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
nondations, coulées de coue et glissements de terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
inandations et coulées de boue	01/11/2008	02/11/2008	05/12/2008	10/12/2008

Date de mise à jour : Date d'élaboration de la présente fiche :

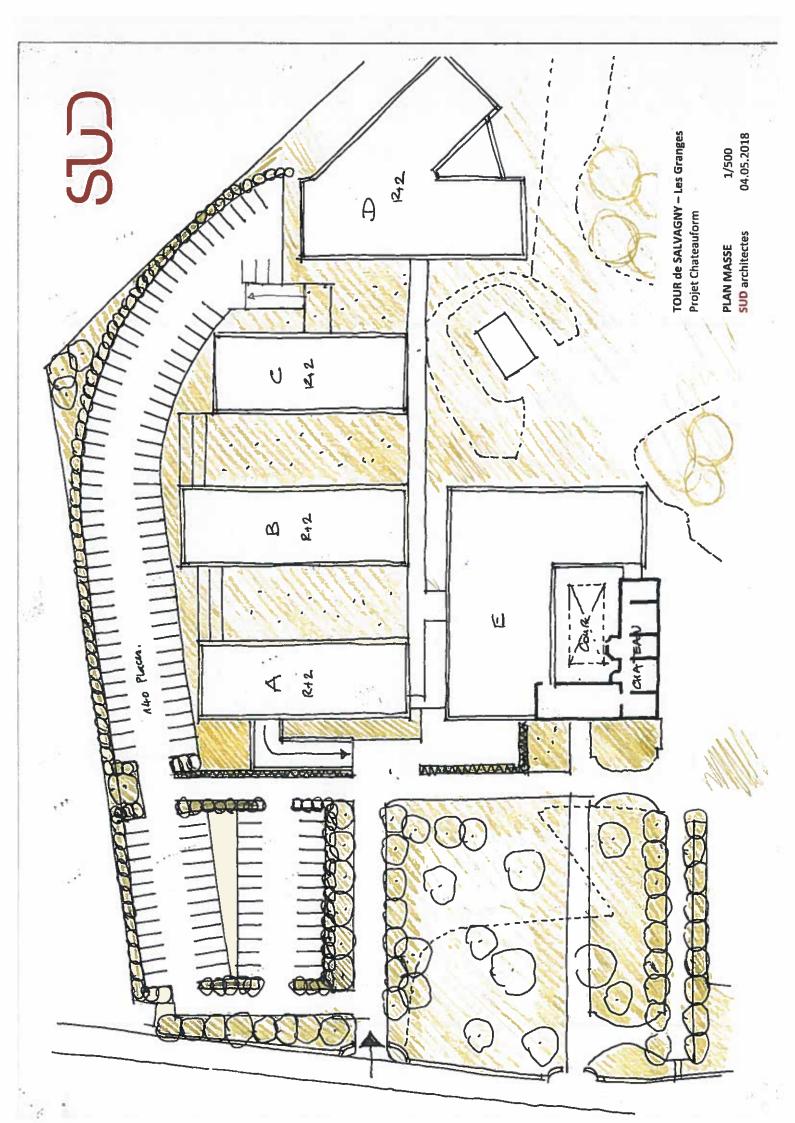
16/08/2016 11/05/2017

GENERIM

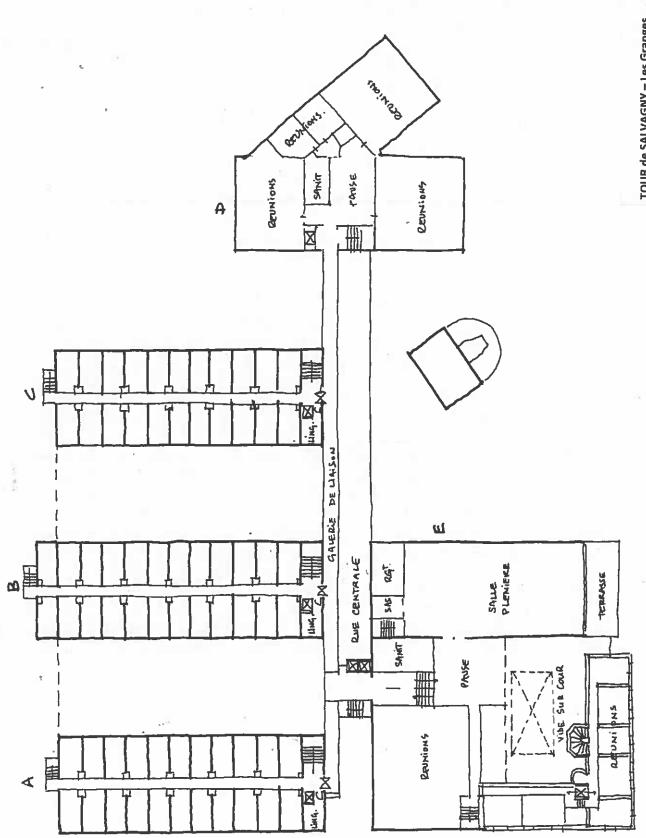
Centre de Conférences CHATEAUFORM TOUR de SALVAGNY – Les Granges

SUD architectes

04.05.2018







TOUR de SALVAGNY – Les Granges Projet Chateauform

PLAN NIVEAU INTERMEDIAIRE SUD architectes 04.05.2018



TOUR de SALVAGNY – Les Granges Projet Chateauform

04.05.2018 PLANS NIV. BAS ET HAUT SUD architectes 04.

Į. 1. 1 ļ t F Į. Į, i i 1.

RESTAURAHT

ļi ļ

1:

[1]

1.

10.1

CLAISINE

LINKERYE

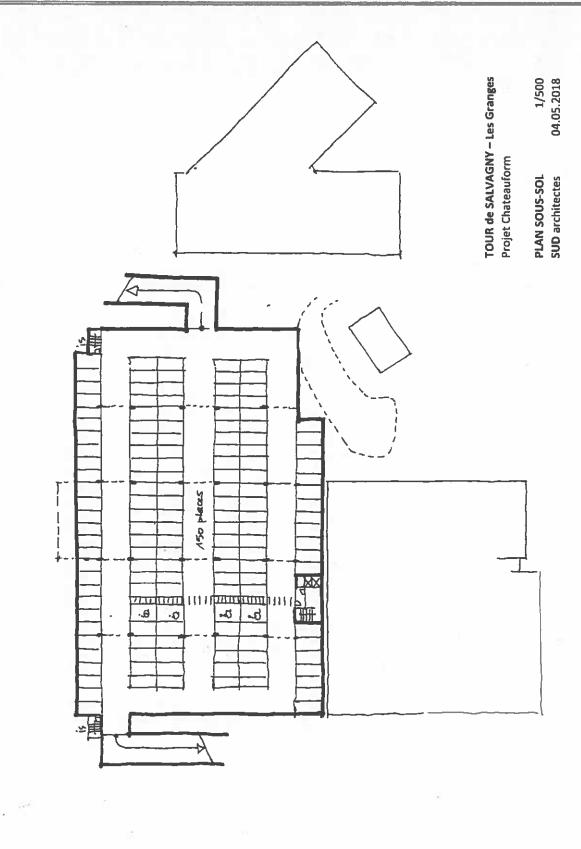
NIVEAU HAUT

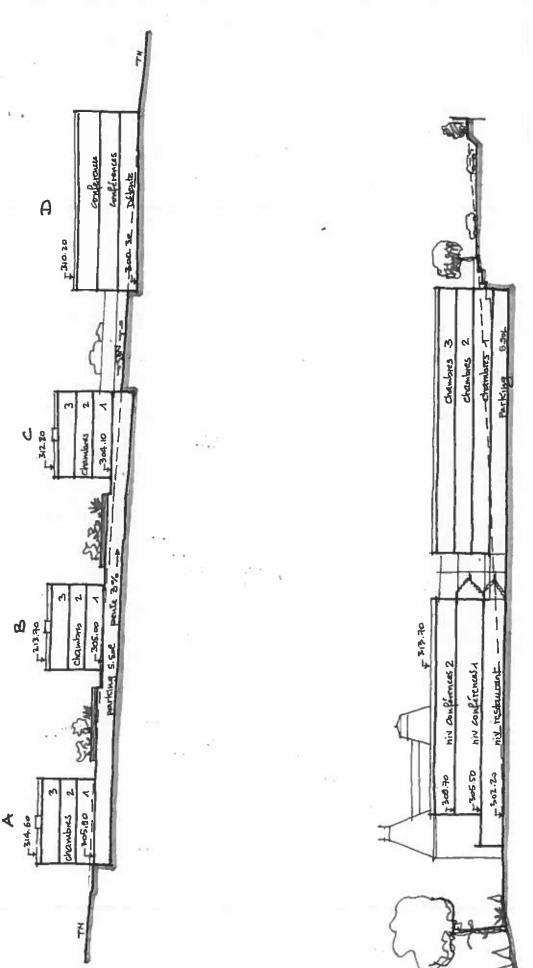
NIVEAU BAS (COUR)

1:

11

þ

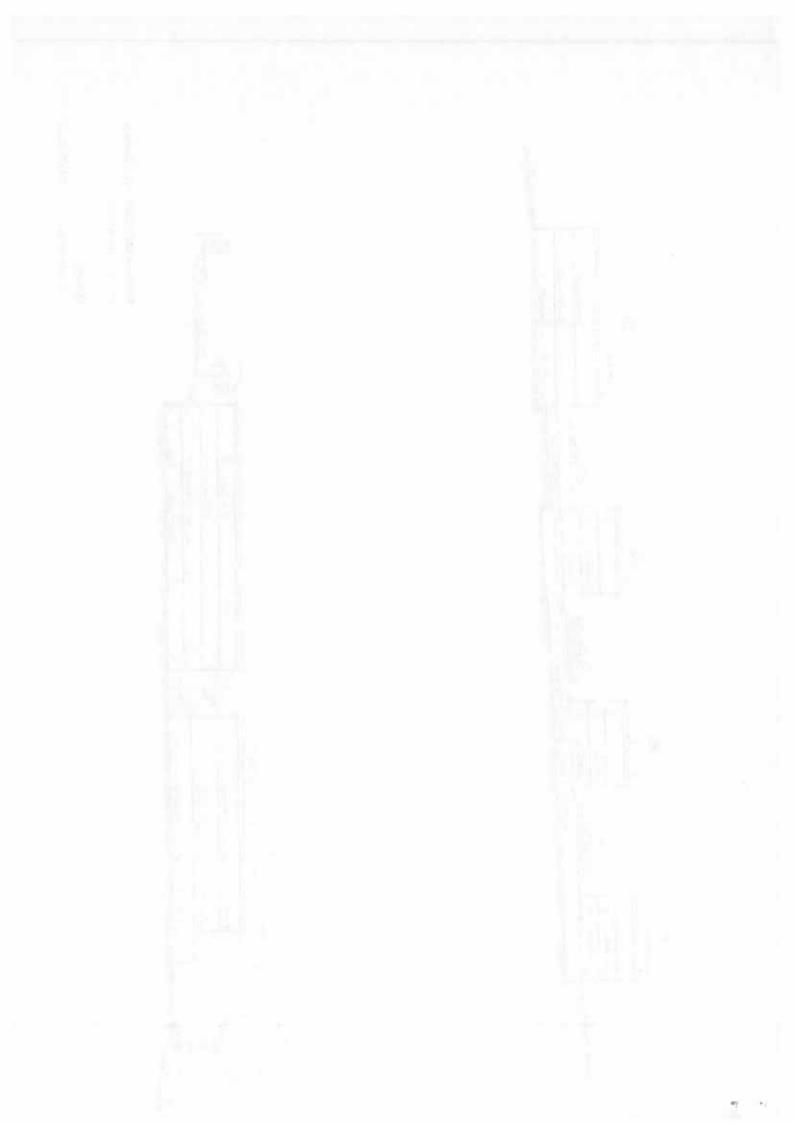




TOUR de SALVAGNY — Les Granges Projet Chateauform

COUPES SUD architectes

04.05.2018



Département : RHONE

Commune :

LA TOUR DE SALVAGNY

Section : AA Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 22/08/2018 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré

PLAN DE SITUATION

par le centre des impôts foncier suivant : Lyon Exterieur PTGC 165 Rue Garibaldi 69401

PTGC 165 Rue Garibaldi 69401 69401 LYON CEDEX 03 tél. 04 78 63 33 00 -fax 04 78 63 30 20 ptgc.690 lyon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre gouv fr

